



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAÔNE-ET-LOIRE

## Pour qui ?

► Elevages soumis au régime Autorisation de la réglementation des ICPE

## Les +

- Les compétences pluridisciplinaires de la Chambre d'Agriculture dans la connaissance du milieu agricole
- Le partenariat avec PERFORMA, cabinet d'études spécialisé dans les Installations Classées et le droit de l'environnement

## A noter

- 15 ans d'expérience dans ce domaine
- Partenariat avec un bureau d'études extérieur
- Tarifs et conditions de vente sur demande

## Contact



**Emmanuel RATIE**

**Tél. : 03 85 29 56 18**  
**Fax : 03 85 29 56 77**  
**eratie@sl.chambagri.fr**

# Votre exploitation et vous

## Demande d'autorisation Installations Classées (ICPE)

*Partez d'un bon pied dans l'évolution de votre élevage*

### Notre réponse

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande d'autorisation, dans le cadre de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- Vous donner toutes les chances d'obtenir une réponse favorable de l'administration (Préfet).

### Notre prestation

- Analyser la faisabilité technico-économique de votre projet.
- Réaliser l'étude de la biodiversité.
- Réaliser le plan d'épandage des effluents d'élevage.
- En collaboration avec le cabinet PERFORMA, réaliser l'étude d'impact : impact sur l'environnement, étude des dangers, mesures compensatoires, notice hygiène et sécurité...
- Assurer le suivi administratif de votre dossier jusqu'à sa présentation au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).
- Délai : 12 à 18 mois pour le dossier final.

### Nos engagements

- Rédiger le dossier nécessaire à l'enquête publique.
- Assurer l'accompagnement administratif au cours de l'enquête publique.
- Vous assister lors de la présentation du projet au CODERST.